



## COMMUNIQUÉ SUR LA NORME DE SANTÉ PUBLIQUE 15

### Utilisation d'équipement de protection personnelle pendant un traitement

#### Conditions

- Un client ou un thérapeute présente un état contagieux identifiable dont la propagation peut se faire par contact ou par inhalation au cours du traitement par massothérapie.
- Un client a besoin d'un traitement par voie intra-orale.
- La peau d'un client ou d'un thérapeute n'est pas intacte ou présente des lésions ouvertes ou cicatrisantes qui seraient vulnérables à un traitement par massothérapie.

#### Tâche

Effectuer le traitement par massothérapie :

- Sans propager l'infection.
- En portant de l'équipement de protection personnelle.

#### Norme

##### **Qualité et aspect interpersonnel**

- Expliquer pourquoi il est nécessaire ou recommandé de se servir de gants, d'un masque ou d'un autre écran de protection.
- Donner la possibilité au client de poser des questions.

##### **Qualité et aspect technique**

- Respecter toutes les exigences stipulées dans le document *Pratiques de base et précautions additionnelles visant à prévenir la transmission des infections dans les établissements de santé* en ce qui a trait à la lutte contre les maladies transmissibles.
- Éviter le plus possible les parties du corps du client qui sont affectées.
- Le thérapeute doit couvrir totalement les parties de son corps qui sont affectées (bras, main et/ou doigts) afin de prévenir le contact.
- En cas de maladie infectieuse aérogène, le thérapeute et le client portent tous les deux un masque avant, pendant et après le traitement.

##### **Sécurité**

- Si ces options ne sont pas possibles ou disponibles, le traitement est modifié, terminé ou remis à plus tard.
- On discute des risques d'allergie et on les identifie.

##### **Moment**

- Avant le début du traitement et dès que possible lorsque la situation se présente pendant le traitement.

##### Référence

*Pratiques de base et précautions additionnelles visant à prévenir la transmission des infections dans les établissements de santé*, Santé Canada 1999.